

**L'IMPARTIAL**

FONDE EN 1898  
Le seul Journal français de  
l'île du Prince Édouard.

HEBDOMADAIRE, 8 PAGES.

**ABONNEMENT :**

Un an.....\$1.00  
Six mois......50  
Trois mois......30  
Les abonnements sont payables d'avance.

Annonces 10 cents la ligne, 1ère insertion, 2 cents la ligne les insertions subséquentes.

Toutes communications doivent être adressées à

L'IMPARTIAL  
TIGNISH, I. P. E.

L'IMPARTIAL

TIGNISH 5 Jan. 1899

**CENT ANS**

Il y aura cent ans l'été prochain que Tignish a été établi. Les premiers colons qui abordèrent dans cette partie de l'île venaient de Malpèque. Ce noyau de colonisation se composait de sept familles acadiennes qui vinrent s'établir, les unes au lieu communément appelé la "côte des Perry"; les autres, du côté du sud du ruisseau où est actuellement le bris-lames — localité encore connue sous le nom de le "Violonnière".

Cent ans ! L'intervalle d'un siècle doit faire revivre de si chers souvenirs qu'il ne conviendrait pas de les laisser passer inaperçus. C'est pourquoi nous demandons à nos compatriotes de la grande paroisse de Tignish, les descendants de ces preux, qui, les premiers, abordèrent dans ces parages et qui par leurs labeurs incessants ont si fortement contribué à faire de Tignish l'une des plus importantes paroisses de l'île du Prince Édouard, ce qu'ils pensent de célébrer le Centenaire d'une manière digne de l'heureux événement. Les Acadiens de l'île du Prince Édouard ont une histoire dont une belle page est à l'endroit de la paroisse de Tignish. Combien y en a-t-il parmi nos Acadiens qui ignorent encore notre histoire et qui devaient la savoir ? Une réunion comme celle dont nous parlons servirait à nous donner des renseignements précieux touchant notre race et tendrait aussi à réchauffer le sang national chez ceux qui auraient eu le malheur de subir un refroidissement d'amour pour la mère patrie.

L'assertion qu'il n'y a plus de nationalité distincte depuis que nous sommes en confédération, mais que nous sommes tout simplement Canadiens, n'est pas absolument correcte. Les Irlandais, les Écossais et autres, tout en étant Canadiens ne manquent jamais en toutes les occasions que se présentent de faire honneur à leur race par des démonstrations qui leur rappellent le souvenir de leurs ancêtres et qui servent à raviver dans les cœurs le flambeau du patriotisme. Ce sont des marques de respect de leur part dignes de tout éloge et qui méritent d'être imitées, par les Acadiens comme par les autres.

Nous avons parmi nos Acadiens des personnes éminentes qui n'hésitent pas à sacrifier les moments les plus précieux de leur vie pour l'avancement du peuple acadien. Nous sommes persuadé que ces personnes dévouées se prêteraient de bonne

grâce à venir nous instruire en ce jour.

Quant au jour de cette célébration, il n'y aurait pas de choix à faire. Tous seraient unanimes à fixer comme jour de ce Centenaire le jour de notre fête nationale — l'Assomption.

Nous demandons respectueusement à nos compatriotes de considérer cette proposition et de vouloir bien nous dire ce qu'ils en pensent, d'ici à trois semaines.

**NOS MOYENS DE COMMUNICATION**

Comme introduction à l'article que nous sommes à écrire nous aimons à dire explicitement que nous ne prétendons pas, en quelque manière que ce soit, attribuer aucun blâme au surintendant de notre chemin de fer, qui a les mains liées par la force des circonstances. Ce que nous voulons tout spécialement faire ressortir sont les sentiments si bien exprimés dans les colonnes de "l'Examiner" par le Revd Père Burke, à propos des moyens de communications sur notre voie ferrée — sentiments nourris par toute ressonne aux idées progressives de notre partie de la province. En effet, le système primitif qui n'accorde au public qu'une seule occasion par jour de voyager d'ici à Charlottetown, par voie ferrée, est usé. Aujourd'hui, vivant dans un âge où tout s'exécute avec rapidité, on ne croit plus aux délais que l'on peut éviter ; on déteste l'idée d'être réduit à dépenser une journée entière pour aller d'ici à Charlottetown ; aussi ne se soumet-on à un tel traitement que par extrême nécessité. On vient nous parler du plaisir de voyager par les chars ! Voudrait-on bien nous faire voir quel plaisir on peut éprouver en nous faisant seconder et tirailler depuis le départ de Tignish le matin, avant jour, jusqu'au soir, et nous faire arriver trop tard à Charlottetown pour pouvoir transiger aucune affaire ? Voudrait-on aussi nous dire quelle satisfaction il y a à payer pour les nouvelles étrangères qui nous arrivent huit jours en retard et pour les journaux de Charlottetown même qui ne nous arrivent ici qu'à près trente huit heures ? Enfin, de quel plaisir jouit-on de vivre dans un pays aux idées tellement arriérées que de nous traiter de la sorte ? Qu'on nous le dise.

Nos gouvernants viennent nous dire que nous avons un déficit sur notre chemin de fer et que, par conséquent, nous n'avons pas le droit de demander aucune amélioration. C'est un faux raisonnement. Il est vrai que nous avons un déficit, beaucoup trop élevé. Mais à quoi cela est-il dû ? Au système défectueux qui existe et au prix trop élevé qu'on nous oblige à payer pour le fret et les passagers. Nous payons le même taux que sur l'Intercolonial sans pouvoir obtenir les mêmes facilités.

Nous demandons d'avoir sur notre chemin de fer de l'île les mêmes facilités qu'ils ont sur les autres lignes et nous ne cesserons jamais de les demander. Il nous faut deux chars par jour, l'hiver comme l'été, entre Tignish et Charlottetown. Nous voulons être servis de manière à ce que nous ayons nos malles régulièrement et dans un temps raisonnable. Nous voulons des locomotives plus convenables, de meilleurs chars. Nous demandons à être traités comme le sont les autres mortels du Canada. Le devoir incombe à tous de soumettre nos griefs aux autorités à Ottawa, et de les presser à nous donner justice. En ceci nous sommes certain que notre énergie ne

surintendant acquiescera très volontiers à la volonté du peuple. Le Revd. Père Burke fait appel au "Board of Trade"; nous en appelons à tout honnête et intelligent électeur de la province. Nous voulons être traités de la même manière que le sont les gens de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick et obtenir notre juste part de l'argent que nous payons. Nous voulons que tout employé sur notre ligne soit payé comme le sont les employés sur les lignes de la Nouvelle Écosse et du N. Brunswick. Sir Louis, nous vous demandons d'accorder égale justice à tous. Exécutez-vous, M. le ministre et mettez en pratique les pompeuses promesses, que vous faisiez lorsque vous étiez dans l'opposition.

**A Nos Abonnes**

Nous commençons, aujourd'hui, à retrancher de notre liste les noms de ceux qui nous doivent des arrérages de vieilles dates et qui s'obstinent à ne pas nous payer la dette légitime qu'ils nous doivent pour abonnement. C'est avec peine que nous ayons à dire que parmi ces abonnés réfractaires ils s'en trouve un trop grand nombre qui ne nous ont jamais payé un seul centin depuis près de six ans. Nous avons en recours à tous les moyens paisibles pour engager ces personnes à nous payer au moins une partie de leurs redevances, mais sans succès. Depuis trois mois nous leur donnons avis de notre intention de les rayer de notre liste au commencement de l'année 1899, s'ils ne se mettent pas en règle avec nous.

Nous avons, la semaine dernière, donné avis à chacune de ces personnes récalcitrantes du traitement qui leur est réservé — quelque répugnant que soit pour nous une telle manière de procéder à leur égard. Il n'est pas raisonnable de supposer que nous payions les taxes qui sont maintenant imposées sur notre journal et que nous continuions à servir les nouvelles du jour sans rémunération aucune, à ceux qui refusent de nous payer.

Nous prions encore une fois ces personnes de faire attention au dernier avis qu'ils ont reçu de nous et de s'y conformer autant que possible. Un peu de bonne volonté de leur part — une partie sinon le total des arrérages qu'elles nous doivent, procurera une satisfaction réciproque. Ce faisant, nous nous empresserons d'inscrire de nouveau, leurs noms sur notre liste. Autrement, après le 9 de janvier, nous prendrons des moyens légaux pour nous faire payer.

**LE TRAITE**

(De la Presse.)

Aujourd'hui que tout est à la rétrospective, où l'on repasse les événements passés, il doit être aussi permis de prophétiser.

Une question intéresse tout le Canada, c'est celle qui se discute à Washington et dans laquelle sont en jeu les intérêts les plus précieux du Canada.

Chaque jour arrive une note officielle annonçant que tout va bien, qu'il y aura un traité, un traité dont on ignore l'étendue, mais qui sera satisfaisant. Tout cela se dit et se répète sans aucune information ni semblant d'information et nous allons suppléer autant que possible à cette lacune d'après les données résultant d'une étude de six mois des négociations et d'un contact ininterrompu avec les négociateurs et les personnes qui les ont approchés.

**THE SPECIAL ATTRACTIONS**

For this week are

LADIES' FURS!

LADIES' FUR SACQUES!

LADIES' CLOTH SACQUES!

For Style, Variety and Low Prices, never approached here before.

**Our Millinery Department is full of Novelties!**

- Our Dress Goods Department!
- Our Clothing Department!
- Our Underwear Department!
- Our Glove & Hosiery Department!
- Our Carpet Department!
- Our Boot & Shoe Department!
- Our Hat & Cap Department!
- Our Fancy Goods Department!
- Our Neck-Tie Department!
- Our Curtain Department!

ARE ALL FULL OF NOVELTIES AT BARGAIN PRICES

Please have this confirmed by an early Inspection of each Department.

**ROBT. T. HOLMAN**

Summerside, Jan. 7th. 1899

Voici donc, aussi exactement que possible et aussi fidèlement qu'on peut la tracer en matière aussi délicate et pour un secret aussi jalousement gardé, la position dans laquelle se trouve la reprise des travaux, le 5 janvier prochain.

Les négociations sont virtuellement closes c'est-à-dire que les commissaires ont désormais convenu des points sur lesquels ils pouvaient s'entendre et de la limite jusqu'à laquelle ils pouvaient aller dans leurs concessions. Le travail de discussion est terminé.

Ce qu'il reste à faire, c'est la rédaction du traité, l'affinage des propositions de façon à pouvoir donner un document final une tournure aussi satisfaisante que possible et propre à passer sans trop d'embarras devant les pouvoirs qui seront consultés.

Maintenant quelles sont les questions réglées, demi-réglées, ou abandonnées ? C'est là le point délicat que nous allons résoudre de notre mieux.

Le protocole, c'est-à-dire l'énoncé des questions en litige comporte douze questions que nous allons énumérer encore une fois pour faciliter l'établissement du bilan :

1. Pêcheries de Behring.
2. Pêcheries de l'Atlantique.
3. Frontière de l'Alaska.
4. Transit intérieur.
5. Transit extérieur.
6. Travail des aubains.
7. Règlement miniers.
8. Marine armée sur les lacs.
9. Difficultés de la frontière générale.
10. Transport des prisonniers.
11. Réciprocité en matière de sauvetage.
12. Réciprocité commerciale.

Prenons maintenant un à un les articles de ce protocole et nous aurons la situation clairement définie :

1. Non réglée définitivement ; les pêcheurs accepteraient et les États-Unis, voudraient bien payer \$500,000 pour la suppression de la flottille de pêche ; mais la province de la Colombie Anglaise réclame 18 millions comme représentant la valeur de l'industrie qu'on veut anéantir. Ces prétentions seront examinées à part par un tribunal d'arbitrage qui se réunira sans doute à Paris à une date ultérieure.
- 2 Non réglée. Il a été impos-

sible d'arriver à une entente et Terre-Neuve s'est retirée des négociations, avec l'espoir d'être autorisée à traiter directement. La question reste ouverte.

3 Non réglée, bien que les Américains conservent leur position et consentent à de nouvelles expertises géodésiques, sans renoncer à leurs prétentions territoriales. Les nouvelles expertises ont seulement pour objet de masquer l'abandon de la position gardée jusqu'à ce jour par le Canada.

4 et 5. Ces deux questions restent dans le statu quo ; l'essai tenté par les commissaires canadiens de faire fixer par traité le droit de transport en transit, des marchandises, d'un point du Canada à un autre point du Canada à travers les États-Unis, ou d'un point du Canada à un point de l'étranger, à travers les États-Unis e vice versa, a échoué. La privi-

lège reste, comme par le passé, simple matière d'acte du Congrès, révoquant par le pouvoir qui l'a créé.

6. Réglée partiellement. Les États-Unis laisseront circuler les ouvriers canadiens tout en se prémunissant, du mieux possible, contre le passage des immigrants indigents, qui pourraient venir du Canada.

7. Réglée. La convention Rush Bagot est annulée ; les États-Unis et le Canada auront le pouvoir d'entretenir sur les lacs, deux grands avisos d'un tonnage de 1,000 tonneaux, et armés de six canons à tir rapide, avisos du type américain "Mariatia," et les deux pays pourront construire des vaisseaux de guerre de dimensions telles qu'ils puissent passer par les canaux.

9. Réglée. La question de la rivière Saint Jean, au Nouveau-Brunswick, paraît réglée, ainsi que les autres questions de détails.

10. Réglée.

11. Réglée.

12. C'est le gros morceau et, jusqu'au jour de la signature, il est difficile de dire quelle forme revêtra le règlement. Ce qui est acquis d'ores et déjà, c'est qu'il y aura dans le traité une clause de règlements traitant de la réciprocité commerciale. Dans les circonstances présentes, cette clause contiendra une réduction du droit sur les bois, de \$4 à \$2,

avec une échelle mobile comportant certaines diminutions, peut-être plus accentuées, sur certaines catégories de bois. Il est présumable aussi que les droits sur le charbon, recevront une réduction sensible, allant jusqu'à 20 p. c., autorisé en matière de réciprocité, par le bill Dingley. Il n'y aura de réciprocité pour aucun produit agricole. Maintenant, il est probable que le traité donnera à entendre que la solution des points soulevés pour la réciprocité n'est pas définitive et que la discussion pourra être ouverte conjointement avec les pourparlers de réciprocité entamés actuellement par les États-Unis, avec la France, la Belgique, la Suisse et l'Espagne. On éludera l'apparence et l'échec, en ajoutant une quel au cerf-volant.

Ce sont là les pronostics du jour ; il pourra intervenir des modifications au tableau, mais nous considérons le fond comme consciencieusement correct.

**McDonald's Drug Store**

HEADQUARTERS FOR BARGAINS

Never before has my store been so completely stocked. Pure Drugs and Chemicals, Patent Medicines, Toilet Articles, Perfumes, Sponges, Smokers, Supplies, Merchand and Brier Pipes, Choice imported and domestic cigars, etc. In fact my store contains the finest quality of goods and is up to any first-class store and Veterinary headquarters.

I have also an elegant stock of Fancy Goods for Xmas presents. Gold and diamond Rings, Gold and diamonds Pins, Broches, Charms, Watches, Watch Gards, Lock et etc., etc.

This class of goods is not in my line and will be sold regardless of cost during Xmas holidays. Every thing almost at your own price.

Now is the time to secure bargains and McDonald's Drug Store is the place to get them

**JAMES McDONALD**  
D. Y. S.  
SUMMERSIDE